



## Alizés (phase 2), eau potable et santé au nord-ouest du Sénégal<sup>1</sup> – 2004/2008

Maîtres d'ouvrage des équipements

Communautés rurales

<b>Mise en œuvre du programme</b>	GRET (Paris), chef de file, gestion générale d'Alizés, appui aux entreprises SEMIS (Dakar), équipe de terrain, appui institutionnel Aquassistance (Paris), appui technique traitement et distribution de l'eau ASBEF (Dakar), hygiène et santé Espace Eolien Régional (Lille), énergie éolienne, site internet
<b>Financement</b> <sup>2</sup>	Union Européenne (750000 €) Ministère des affaires étrangères (450000 €) Région Nord-Pas-de-Calais (100000 € la 1 <sup>ère</sup> année – Région de St Louis) Aquassistance (194000 €) Les usagers et collectivités locales (39000 €)
<b>Partenaires institutionnels locaux</b>	Services du Ministère de l'hydraulique District de santé Direction de l'Energie Collectivités locales et villages Agence régionale de développement
<b>Autres intervenants</b>	Entreprises locales (travaux, équipements, études, et maîtrise d'œuvre)

**Objectif général** : Améliorer la santé et la qualité de vie des populations rurales en contribuant au développement et à la planification d'un service public prioritaire, **l'approvisionnement en eau potable**

**Objectifs spécifiques** :

Renforcer les capacités des collectivités locales dans leur rôle de maître d'ouvrage des infrastructures d'approvisionnement en eau potable

Equiper 8 villages avec une station de pompage et traitement de l'eau du fleuve (soit environ 8 à 9000 habitants)

Mettre en place une gestion pérenne de ces points d'eau et renforcer la gestion des 2 stations de traitement déjà réalisées lors de la 1<sup>ère</sup> phase

Améliorer les conditions d'hygiène et de santé liées à l'usage de l'eau potable

### Contexte – Justification

- Améliorer l'accès à l'eau potable est un besoin prioritaire, en quantité (61 % de la population de la région de St Louis ont un accès à l'eau potable, et ce, avec de grandes disparités) comme en qualité (les maladies diarrhéiques sont la 2<sup>ème</sup> source de morbidité, une des principales causes de mortalité infanto-juvénile, la bilharziose vient en quatrième position). 76 % des villages du département de Dagana et 60 % de ceux du département de Podor n'ont aucun système de fourniture d'eau potable.
- En aval du fleuve Sénégal, dans les départements de St Louis et Dagana, l'eau en sous-sol n'est pas utilisable car salée. Le besoin d'eau potable y est donc particulièrement aigu : les villages, pour la plupart en bordure du bras du fleuve, consomment des eaux de surface très polluées. Ces villages comptent entre 300 et 1500 habitants.
- La politique sectorielle de l'hydraulique rurale au Sénégal vise la satisfaction en quantité et en qualité des besoins en eau par la multiplication des points d'eau et l'extension des réseaux existants, ainsi que la pérennisation du service par une gestion impliquant des exploitants ou des gestionnaires délégués. Avec la

<sup>1</sup> Ce programme porte sur les régions de Louga et St Louis. Ce document présente les actions conduites sur la région de St Louis, sachant que les mécanismes mis en œuvre, de même que certaines activités, sont communes aux deux régions.

<sup>2</sup> Il s'agit là du budget total pour les 2 régions et pour toute la durée du programme.

décentralisation, les collectivités se chargent de plus en plus de la planification de ces investissements dans les Plans Régionaux de Développement Rural Intégrés. Les actions proposées s'inscrivent dans ce cadre.

- Le présent programme est la suite des travaux réalisés entre 1998 et 2003 sur les régions de Louga (26 villages équipés d'éoliennes de pompage pour environ 5500 habitants) et de Saint Louis (stations de pompage et traitement de l'eau du fleuve à Ndiawdoune et Guidakhar, pour environ 2000 habitants). Une phase de transition financée par la Région NPdC en 2003 a permis l'élaboration d'un dossier de capitalisation sur la 1<sup>ère</sup> phase et la réalisation des études d'APS pour 3 nouvelles stations de pompage.

### Mise en œuvre

Le programme Alizés est mis en œuvre par le groupement SEMIS-GRET mais, afin d'assurer au mieux la pérennité des équipements et des modes de gestion mis en place, Alizés n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre, ni installateur des stations de pompage.

Les élus (communautés rurales et élus régionaux) forment en effet une cible du programme à part entière. Il s'agit de les impliquer dans les fonctions qui sont les leurs : planification, sélection, contractualisation, financement, suivi et contrôle. L'implication de l'ARD dans la 1<sup>ère</sup> phase et surtout dans la phase de transition est donc renforcée dans Alizés2. Alizés apporte donc une assistance technique aux collectivités et aux services de l'état dans ces domaines et il subventionne les investissements réalisés par les associations d'usagers.

La mise en œuvre de ce programme est suivie par :

- Un comité de pilotage national (annuel) et régional (semestriel)
- Des missions d'appui de suivi des différents partenaires (SEMIS, GRET, Aquassistance, ASBEF, EER)

### Description

La mise en place des stations de pompage se fait en 3 grandes étapes :

- Identification, information et planification : cette phase aboutit à une pré-sélection de villages par l'ARD. Pour les 3 premiers villages à équiper (Ndiakhaye et Kharé – dpt de Dagana, et Fanaye Walo - dpt de Podor), cette phase a été réalisée en 2003.
- Sélection : mise en place d'un comité villageois provisoire, études de faisabilité plus approfondies, choix informés des villages (nombre de bornes-fontaines, branchements privés, types de pompes, tarification...).
- Réalisation, mise en place de la gestion et maintenance : création d'une « association d'usagers du réseau d'eau potable » (une ASUREP), contribution financière de celle-ci (5% des travaux), APD, appel d'offres auprès des entreprises et travaux, animation, formation, suivi (gestion technique, financière et administrative ; hygiène et santé).

Chaque station de pompage et traitement de l'eau du fleuve comprend :

- Le pompage de l'eau du fleuve par une 1<sup>ère</sup> pompe
- La décantation et la floculation de l'eau pompée pendant 12 à 24 heures dans 2 bassins
- Le refoulement de l'eau décantée par une 2<sup>ème</sup> pompe
- La filtration rapide sur sable
- La chloration
- Le stockage dans un château d'eau
- La distribution par des bornes fontaines installées dans le village et par des branchements privés.

Selon le choix des villages et compte tenu des contraintes technico-économiques, les pompes pourront être éoliennes, photovoltaïques ou électriques. Pour les 3 premiers sites, les solutions retenues sont l'énergie éolienne et le raccordement au réseau.

Les équipements et travaux sont fournis par des entreprises sénégalaises consultées par appels d'offre. Au total 5 entreprises seront formées à la maintenance des équipements.

Le paiement de l'eau par les usagers se fait au volume à un tarif décidé par chaque association afin d'assurer l'entretien courant et la maintenance des équipements.

## Avancement du programme

### Obtention des financements :

- Région Nord-Pas-de-Calais : décembre 2003
- Union Européenne : novembre 2004
- Ministère des affaires étrangères : septembre 2005

### Travaux réalisés :

#### Sept 2004-avril 2005 :

Visites et rencontres avec les structures de gestion de la phase 1 pour la préparation du guide des procédures. Rédaction d'un **Guide des procédures** devant servir de base de travail pour l'ensemble du programme. Comité de pilotage de démarrage organisé le 27 avril 2005

#### Avril 2005 à décembre 2005 :

Organisation du 1<sup>er</sup> comité de pilotage au niveau national et régional.

Pour les 3 premières stations de traitement d'eau de surface :

- Études de faisabilités réalisées,
- APD en cours,
- DAO génie civil et réseaux ébauchés

Phase de préparation des activités de sensibilisation à l'hygiène et à la santé :

- réalisation des enquêtes T0 dans un échantillon de villages
- Conception de la méthodologie de récolte de l'information dans les ménages.

Conception de l'observatoire BISAPE de suivi évaluation :

- Mise en place d'un volontaire AFVP le 15 octobre, élaboration des termes de référence de la mission.
- Proposition d'un cahier des charges pour la réalisation de l'observatoire BISAPE (base d'information et de suivi pour mettre en œuvre des actions dans le cadre de projets d'eau potable et d'assainissement)

#### Premier trimestre 2006

- Un projet de convention avec les ARD a été proposé
- Validation des études de faisabilités par les 3 villages de la région de St Louis.
- Confirmation et validation de la sélection définitive des trois villages de la région de St Louis.
- Confection des APD et DAO avec lancement de l'appel d'offre du premier lot de travaux.
- Réception des offres techniques et financières et ouvertures des plis pour le lot 1 Génie Civil.
- Constitution des associations d'usagers du réseau d'eau potable (ASUREP) dans les trois villages sur le modèle préconisé par Régéfor (programme national de réforme de la gestion des forages). Reconnaissance juridique des structures en cours.
- Actualisation du guide des procédures en fonction des enseignements tirés des actions à cette date
- PLHA : rédaction des termes de référence des consultants devant réaliser les PLHA
- Observatoire : finalisation du cahier des charges et conception de la base de données.
- Programmation et tenue des comités de pilotage national et régional.

## Observations

### Points forts :

- Le fonctionnement des stations de pompage de la phase 1 (Ndiawdoune et Guidakhar) est maîtrisé.
- Mobilisation des 3 nouveaux sites avec de nombreuses demandes en branchements privés (signe de forte implication des usagers)
- Bonne prise en compte par Alizés :
  - de la décentralisation avec une forte implication des collectivités
  - de la politique nationale vis-à-vis de l'eau et de la gestion des équipements hydrauliques.

### Points faibles :

Retard pris dans la mise en oeuvre des actions en 2005 en raison d'un problème de personnel résolu seulement en fin d'année (mais depuis cette date les activités ont été soutenues pour rattraper ce retard).